

Moure : « La même CFE qu'en 2011 »



■ **Jean-Pierre Moure, le président de l'Agglomération.** Photo R. D. H.

Vous avez rencontré hier soir Jérôme Cahuzac, le ministre du Budget, suite à sa décision de réviser entièrement la CFE. Quelle était la teneur de votre discussion ?

Il m'a annoncé que, dans le cadre de la loi de finance, serait voté un amendement qui permettrait à chaque collectivité concernée par la CFE de corriger l'effet désastreux de cette taxe.

Quelles mesures comptez-vous donc prendre pour l'Agglomération de Montpellier ?

On va très rapidement prendre une délibération qui ramènera le taux de la CFE pour 2012 à celui de l'année dernière. Autrement dit, les artisans, commerçants et professions libérales paieront cette année les mêmes sommes que l'année dernière.

La date du 17 décembre est-elle maintenue ?

Le délai de paiement sera allongé.

Et pour la CFE de 2013 ?

Comme nous en avons la possibilité, lors du conseil d'agglomération du 20 décembre, nous fixerons les taux de la CFE pour l'année 2013. Ces derniers seront très raisonnables et n'auront aucunement à voir avec ceux présentés ces dernières semaines. J'avais promis que je ferais tout pour que cette cotisation soit entièrement revue et j'ai tenu mes promesses !

Recueilli par GIL LORFEVRE

glorfevre@midilibre.com